

République Tunisienne

Ministère du Transport



Décision

Du Ministre du Transport n°191..... du 19 JUIL 2019 fixant le modèle du certificat, La forme et le contenu de la demande de certification des fournisseurs de service de la navigation aérienne.

Le Ministre du Transport,

Vu la convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944 ratifiée par la loi n° 59-122 du 28 septembre 1959 et notamment son annexe 19,

Vu le code de l'aéronautique civile promulgué par la loi n° 99-58 du 29 juin 1999 ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n°2009-25 du 11 mai 2009 et notamment son article 109,

Vu la loi n° 98-110 du 28 décembre 1998, relative à l'office de l'aviation civile et des aéroports, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2004-41 du 3 mai 2004,

Vu le décret n° 2014-409 du 16 janvier 2014, fixant les attributions du ministère du Transport ;

Vu le décret n° 2014-410 du 16 janvier 2014, portant organisation des services centraux du ministère du Transport

Vu la décision du Ministre du Transport n° 255 du 28 Décembre 2018 relative à la certification des fournisseurs des services de la navigation aérienne.

Sur proposition du Directeur Général de l'Aviation Civile.

Décide :

Article premier :

Les annexes I et II à la présente décision fixe le modèle du certificat, la forme et le contenu de la demande de certification des fournisseurs de service de la navigation aérienne.

Article 2 : Le Directeur Général de l'Aviation Civile, le Président Directeur Général de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports et le Directeur Général de l'Institut National de la Météorologie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

P/Le Ministre du Transport et Par Délégation
Le Directeur Général de l'Aviation Civile

HABIB MEKKI



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

(annexe I)

CERTIFICAT

n°: ANSP/.....

Bénéficiaire :

Adresse :

Ce certificat est délivré par le Directeur Général de l'Aviation Civile en vertu de la décision du Ministre de Transport n° 255 du 28 Décembre 2018 relative à la certification des fournisseurs des services de la navigation aérienne et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

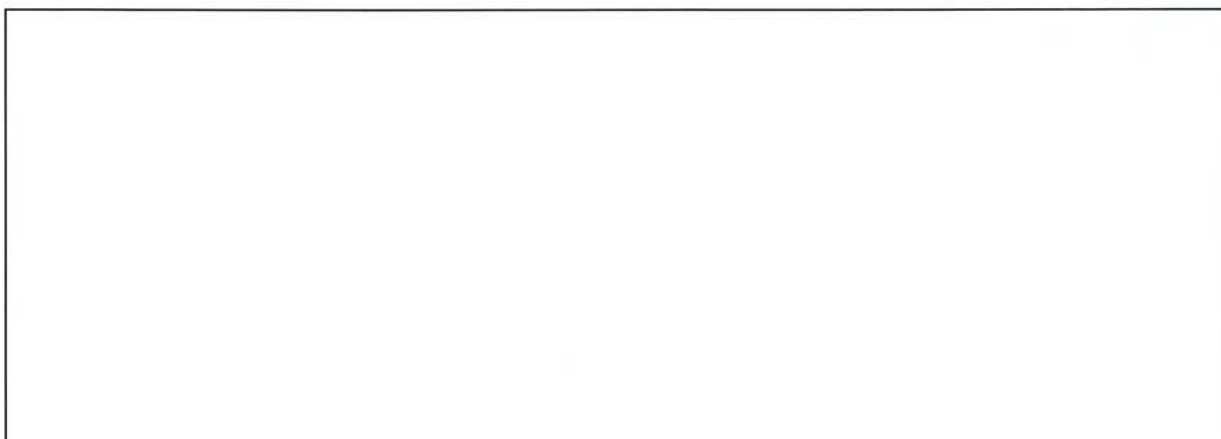
Le présent certificat de fournisseur de service de navigation aérienne atteste que [nom du fournisseur ANSP] a satisfait aux exigences requises relatives à la certification des ANSPs. À cet effet [nom du fournisseur ANSP] est autorisée à fournir les services suivants :

<input type="checkbox"/> ATS	<input type="checkbox"/> AIS	<input type="checkbox"/> MAP
<input type="checkbox"/> PANS-OPS	<input type="checkbox"/> CNS	<input type="checkbox"/> MET

Tels que spécifiés dans ses manuels d'exploitation approuvés et la déclaration de conformité référencée sous le numéro

Le Directeur Général de l'Aviation Civile peut suspendre ou annuler ce certificat de fournisseur de service de navigation aérienne à tout moment si le fournisseur de service de navigation aérienne ne se conforme pas aux dispositions réglementaires en vigueur.

La fourniture des services de la navigation aérienne est sujet aux restrictions suivantes :



Le certificat demeure valable tant que le fournisseur de service de la navigation aérienne maintient la conformité aux dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre de la certification.

Ce certificat est valable du au.....

Tunis le, _____



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU TRANSPORT
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

(annexe II)

DEMANDE DE CERTIFICATION DE FOURNISSEUR DE SERVICE DE LA NAVIGATION AERIEENNE

- Demande de certification
- Demande de Renouvellement
- Demande de Modification

1. Nom du Postulant

2. Nom Commercial

3. Adresse

4. Détails du Contact

Nom	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>

5. Types et étendues des services pour lesquels la certification est demandée conformément à la décision du Ministre du Transport n° 255 du 28 décembre 2018 relative à la certification des fournisseurs des services de la navigation aérienne et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

- ATS CNS SIA MAP MET PANS-OPS

6. Description Détaillée de l'étendue et des types de Services pour lesquels la/les Modification (s) est/sont demandée (s).

7. Nom du Directeur Général (ou la position équivalente dans l'organisation)

8. Signature du Directeur Général (ou la position équivalente dans l'organisation)

(Signature requise pour la confirmation de la demande)

9. Lieu et Date

(Lieu)

(Date)